

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DU 23 Dénomination allée Zabel Essayan (11e et 20e).

**Mmes Catherine VIEU-CHARIER, Hélène BIDARD et
M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination " allée Zabel Essayan " à une partie du terre-plein central du boulevard de Ménilmontant, à Paris (11e et 20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 16 janvier 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 17 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission, Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e Commission et, par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " allée Zabel Essayan " est attribuée au terre-plein central du boulevard de Ménilmontant, voie publique, commençant avenue de la République et finissant rue de Tlemcen et rue Spinoza (11e et 20e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO